

**Ouverture de l'appel à projets : 31 mai 2020**

**Dépôt des candidatures sur la plateforme de la Région : 9 septembre 2020**

**Vérification et validation des candidatures par la DROP : du 10 au 16 septembre 2020**

**Clôture de l'appel à projets : 16 septembre 2020 minuit**

### **Conditions d'éligibilité**

Manifestation à caractère scientifique

Se déroulant en Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Ayant lieu entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2021

Prévoyant un minimum de 100 participants

Avec une participation effective de chercheurs régionaux (dans le comité d'organisation, comité scientifique, comme chairman...)

Présentant un avis motivé signé par le responsable d'un établissement de recherche régional (université, Grande Ecole, organisme de recherche...) d'un pôle de recherche, de la COMUE, différent du bénéficiaire sollicitant une aide de la Région.

■ Une attention particulière sera portée aux manifestations contribuant aux thématiques 3S de la Région, mettant en collaboration des équipes de recherche publiques des académies de Montpellier et de Toulouse, se déroulant dans des villes universitaires d'équilibre (hors Toulouse et Montpellier).

. Thématiques 3S

Eau : grand et petit cycle de l'eau.

Transition industrielle et énergétique

Thérapies innovantes et ciblées, interventions non médicamenteuses

Acquisition de données, traitement et visualisation de données numériques

Production et valorisations innovantes et durables des cultures méditerranéennes et tropicales

Economie littorale

Entrepreneuriat et innovation

. Thématiques 3S MP

Biotechnologies industrielles pour la valorisation du carbone renouvelable

Recherche translationnelle en oncologie et gérontologie

Ingénierie cellulaire et médecine régénérative

Systèmes embarqués

Couplage matériaux/procédés avancés pour l'aéronautique et diversification

Innovation de la chaîne agroalimentaire territorialisée

Ne sont pas éligibles : les réunions de travail ou manifestations internes aux structures locales, les Ecoles d'été ou équivalents, les manifestations culturelles ainsi que les rencontres entre branches professionnelles.

## Montant de la subvention

La subvention est **plafonnée à 25% de l'assiette** éligible d'une part,  
Et d'autre part, le montant est plafonné **en fonction du nombre de participants** :

- . 3 000 € (manifestations dont le nombre de participants est inférieur à 200)
- . 7 500 € (manifestations dont le nombre de participants est compris entre 201 et 500)
- . 20 000 € (manifestations dont le nombre de participants est supérieur à 501)

### Dépenses éligibles :

Certaines ont une assiette plafonnée :

- . Dépenses de fonctionnement liées à l'organisation de la manifestation :
  - location de salle,
  - frais de restauration limité à **15 €** par personne / repas,
  - frais d'hébergement limité à **60 €** par nuit / personne,
  - frais des pauses café limité à **5 €** par pause,
  - frais de déplacement,
  - frais de communication,
  - frais de personnel contractuel.

### Dépenses non éligibles :

- dépenses d'investissement,
- frais de gestion,
- frais de personnel statutaire ou permanent.

Les dépenses doivent être **payées exclusivement par l'UT1C.** et engagées à partir de la date de dépôt du dossier de demande de subvention.

Cas particulier : dans le cas où le colloque est organisé par un laboratoire mixte sous tutelle de plusieurs Etablissements, la Région peut prendre en compte la facturation de ces différents partenaires financiers dans la mesure où un justificatif stipulant ces tutelles (exemple : décisions du B.O portant création et renouvellement de l'unité) est joint au dossier de candidature et ce partenariat inscrit dans l'acte attributif de la subvention.

- Dans le cas particulier d'un colloque organisé par un laboratoire mixte sous tutelle de plusieurs Etablissements, la Région prend en compte les dépenses des tutelles dans la mesure où un justificatif stipulant ces tutelles est joint au dossier de candidature.

## Obligations en termes de communication

Le soutien de la Région devra être mentionné par le bénéficiaire au moyen de supports appropriés : apposition du logo de la Région sur l'ensemble des documents de communication (logo à télécharger sur le site de la Région : <http://www.laregion.fr>) ; mention du concours financier de la Région à l'occasion de toute communication écrite ou orale et remerciements dans les articles de presse ; mise en place d'objets de communication sur les lieux du colloque. Les demandes de dotations sont à adresser au minimum un mois avant la date de l'évènement à [sylviane.dauriac-ribeiro@laregion.fr](mailto:sylviane.dauriac-ribeiro@laregion.fr) et à [firmin.koyesse@laregion.fr](mailto:firmin.koyesse@laregion.fr)

De plus, l'organisateur de l'évènement peut inviter la Présidente de la Région ou l'un de ses représentants, à prendre la parole aux cérémonies officielles d'ouverture ou de clôture, ainsi qu'aux conférences de presse éventuelles. A cet effet, une lettre d'invitation devra être adressée par courrier, au moins trois mois à l'avance, à l'attention de la Présidente de la Région Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée :

Hôtel de Région – site de Montpellier – 201, avenue de la Pompignane – 34064 Montpellier cedex 2

## Dépôt des candidatures sur la plateforme de la Région au plus tard **mercredi 9 septembre 2020**

Sur la plateforme LT-sub du site internet de la Région. <http://sesamesubventions.laregion-seformer.fr>

Ce sont les **gestionnaires** de vos unités de recherche qui procéderont, grâce à leur code d'accès, à la **soumission en ligne** des candidatures.

Une fois les pièces enregistrées sur la plateforme de la Région, le gestionnaire en informe Nathalie Mertiny (DROP). Nathalie Mertiny **validera** le dossier sur la plateforme pour transmission définitive au service de la Région au plus tard le 16 septembre 2020.

### Composition du dossier de candidature

- ✓ **Le formulaire de demande** LT-sub - document complété depuis la plateforme SESAME par la gestionnaire de l'unité de recherche
- ✓ **Document 2** - Engagement signé par le chercheur, la présidente, l'agent comptable, déposé sur la plateforme par la gestionnaire de l'unité de recherche. La gestionnaire fera signer l'engagement par les trois parties
- ✓ **Document 3** - Attestation sur l'honneur soumise à la signature de la présidente par la gestionnaire puis qu'elle déposera sur la plateforme
- ✓ **Document 4** – Attestation de non récupération de la TVA - A ne pas fournir
- ✓ **Document 5** – Domaines de recherche principal - Surligner le domaine
- ✓ **Document 6** – Thématiques 3S (pour information)
- ✓ **Document 7** – Demande de paiement (à utiliser par le gestionnaire si projet retenu)
- ✓ **Document 8** – Compte rendu financier de l'opération (à utiliser par le gestionnaire si projet retenu).
- ✓ Un **relevé d'identité bancaire** de l'UT1C, déposé par la gestionnaire de l'unité de recherche
- ✓ Le **préprogramme** de la manifestation et/ou des documents de présentation déjà édités, déposé par la gestionnaire de l'unité de recherche
- ✓ Le cas échéant, la copie des **notifications des recettes acquises** ou une **lettre de soutien** de chacun des partenaires de la manifestation, déposée par le gestionnaire de l'unité de recherche
- ✓ Le cas échéant, si l'organisateur est un laboratoire mixte sous diverses tutelles et si les factures présentées seront émises par plusieurs tutelles, **un document mentionnant les différentes tutelles du laboratoire** (exemple : décision du BO portant création et renouvellement de l'unité de recherche, déposé par le gestionnaire de l'unité de recherche
- ✓ **La liste des membres du comité et la liste du comité scientifique**, déposé par le gestionnaire de l'unité de recherche
- ✓ **Tout document qui mettrait en valeur le dossier** (copie d'écran du site web de la manifestation, lettre de soutien, liste des participants...), déposé par le gestionnaire de l'unité de recherche.

## Soutien administratif à l'UT1C

**Nathalie Mertiny** ([nathalie.mertiny@ut-capitole.fr](mailto:nathalie.mertiny@ut-capitole.fr) / [recherche@ut-capitole.fr](mailto:recherche@ut-capitole.fr)), à la DROP, vous accompagne dans vos démarches et pourra répondre à vos questions.

Nathalie Mertiny est le contact principal d'UT1 Capitole vis-à-vis de la Région et validera, à ce titre, l'ensemble des candidatures sur la plateforme LT-sub.

**Anne Blandin** ([anne.blandin@ut-capitole.fr](mailto:anne.blandin@ut-capitole.fr)), à l'IFR "Mutation des normes juridiques", accompagne les labos en Droit.

## Liste des gestionnaires des unités de recherche en charge de la saisie des dossiers sur la plateforme LT-sub :

IFR	Anne BLANDIN
CDA	Jocelyne LARRIEU
IDP	Sophie BURGER
CTHDIP	Nathalie SALAUN
IMH	Karène JUSTE
IEJUC	Sylvie TRENTIN
IDETCOM	Marie MERLI
IRDEIC	Gaëlle LE MERER
TSM-R	Anne-Sophie PRADEL
TSE-R	Corinne VELLA
IRIT UT1C	Michèle CUESTA
IMT UT1C	Florence THERY

\*\*\*\*\*